

**PV n°3 DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
09/03/2019**

Olympiade 2016/2020 - Saison 2018/2019

Présents : Viviane LE THOMAS - Arnaud CONAN - Damien KERMABON - Charles Edouard LARRIBE - Eric LE COZ - Gérard MABILLE – Sandrine METAYER - David QUINTIN - Alain RIBOUS

Représentants comités départementaux : Odile AVIGNANT (titulaire CD22) - Olivier PRIGENT (titulaire CDVB29) - Florence RAMARD (titulaire CDVB35) - Christophe GRAIGNIC (titulaire CDVB56)

Excusés : Robert FAUVEL - Pierrick HAMON (suppléant CD22) - Antonio LETO - Laëtitia RIVOLIER (suppléant CDVB56) -

Assistant : U. BOSCOLO – E. CORBIN - C. PENNAMEN

Les documents envoyés :

- ✓ PV CD n°2 15/12/18
- ✓ PV CSR n°2 20/12/18
- ✓ PV CSR n°3 12/02/19
- ✓ PV CRF n°1 19/01/19
- ✓ Compte rendu CDVB22 réunion Championnat jeunes et seniors
- ✓ Courrier demande soutien financier pour Championnat France Beach universitaire
- ✓ Courrier commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

Les documents remis :

- ✓ PV CD n°2 15/12/18
- ✓ PV CSR n°2 20/12/18
- ✓ PV CSR n°3 12/02/19
- ✓ PV CRF n°1 19/01/19
- ✓ Compte rendu CDVB22 réunion Championnat jeunes et seniors
- ✓ Courrier demande soutien financier pour Championnat France Beach universitaire
- ✓ Courrier commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

1- Approbation des PV :

- ✓ PV CD n°2 15/12/18

Le PV CD n°2 est approuvé à l'unanimité

- ✓ PV CSR n°2 20/12/18

Le PV CSR n°2 est approuvé à l'unanimité

- ✓ PV CSR n°3 12/02/19

Le PV CSR n°3 est approuvé à l'unanimité

- ✓ PV CRF n°1 19/01/19

Une observation est faite concernant le règlement de la formation de certains stagiaires. Il est évoqué que suite à des désistements, des stagiaires sont convoqués la veille du stage. Il est donc préconisé d'examiner chaque cas.

Le PV CRF n°1 est approuvé à l'unanimité

2- Point sur la sportive

- ✓ Championnat jeunes - Compte rendu des réunions avec les CDVB

Des réunions ont eu lieu dans les départements

Le CDVB22 a transmis son compte rendu. Le CDVB35 le transmettra dans la semaine, il est mentionné le peu de participant dans ce département. Le CDVB56 le transmettra également dans la semaine.

O. Avignant et A. Conan se contacteront par téléphone d'ici avril. Ils étudieront les retours des comités afin de classifier les diverses propositions, d'extraire ce qui peut facilement être mis en place (en particulier pour faciliter la vie des bénévoles) de ce qui demandera plus de réflexion.

Un groupe de travail de 4 ou 5 personnes sera mis en place. Pour l'instant, O. Avignant, A. Conan, J. Mercier ou C. Graignic, une personne de l'ETR est souhaitée. Idées possibles : Préparation d'un questionnaire pour les clubs, charte à établir concernant les kms que les équipes seront susceptibles d'effectuer en régional.

Ensuite sera mis en place une autre réunion avec les 4 départements.

Fin mars, un point sera fait et communiquer au comité directeur avec les comptes rendus des autres départements.

Un compte rendu sera présenté au comité directeur 15 jours avant l'assemblée Générale de la Ligue.

3- Point PRI

Réunion de présentation auprès des CDVB

- 3 réunions (CD29, CD56, CD22) dans l'objectif de présenter :
 - Le P.R.I. de la Ligue (contexte, principes, objectifs, diagnostics, missions coordination)
 - Les dispositifs d'aide repérés au niveau Région et Département sur le sportif classique, le PRI et l'emploi.
 - Un répertoire des fondations susceptibles de soutenir des projets sportifs.
 - Un focus sur la diversification des ressources des clubs.
- Information sur la disponibilité du coordonnateur pour :
 - accompagnement des projets des clubs
 - possibilité d'étudier les dispositifs locaux (communes, intercos) d'aides / soutien financier aux projets.

→ Suite : Réunion de présentation au CD35 et publication des fiches actualisées sur site de la Ligue.

Développement et promotion du volley assis

- **1^{ère} Journée Armoricaine de Volley Assis** réalisée à St Malo le 24/02 :
 - 5 équipes inscrites. Démarrage timide mais retours positifs des participants.
 - 2 retombées presse + 1 annonce (Ouest-France / Le Pays Malouin)
 - Les CD limitrophes (Mayenne, Loire Atlantique, Manche) et les comités handisports étaient conviés
- **Suite 2019** : Communication lancée pour les 2 journées suivantes (Lannion et Vitré), ouvertes aux non licenciés.
- **Projet 2020** : Dates proposées sur dernier dimanche des vacances.
→ Quimper éventuellement prêt à accueillir une journée.
→ Démarchage sponsor en fonction de l'évolution de la fréquentation.

Se renseigner si l'équipe de France handisport accepterait un moment de dédicace lors d'une journée JAVA à St Malo

S. Persan devra établir une liste des correspondants locaux de Ouest France et du Télégramme pour chaque département.

Il est souhaité de rencontrer chaque comité handisport.

Points divers P.R.I.

- Formation fédérale «Educateur Volley Santé Niveau 1 » (Nantes)
- Présentation du P.R.I. sur la formation PRE1 (Dinard)

- Groupe de travail (St Malo, Dinard, Pipriac) sur le volley en EHPAD
Infos aux clubs sur le Volley Santé

Le sport santé émerge, il faut favoriser ce développement

4- Travaux sur la gouvernance

- ✓ Présentation de la mise en place de l'agence du sport (Edwige Corbin)

Voir annexe

- ✓ Sondage d'opinion sur les services de la Ligue

Un questionnaire est remis aux membres présents avec comme questions :

1/ Quelle est votre perception des services apportés la Ligue à vos clubs / Comités ?
(Ex. de thématiques : RH, logistiques, formation, sportive, administratif...)

2/ Quelles seraient vos attentes en matière de services offerts par la Ligue ? Quelles évolutions souhaiteriez-vous mettre en place ?

- ✓ Focus sur la gouvernance du Handball

Voir annexe

- ✓ Présentation du projet d'introduction d'une démarche qualité environnementale sur les compétitions bretonnes + débat

Une démarche « qualité environnementale » : Pourquoi ?

1/ LA SAISINE : Un ancien Président de la J.A. Rennes sollicite le soutien de la Ligue sur une initiative de réduction des bouteilles d'eau en plastique lors des rencontres.

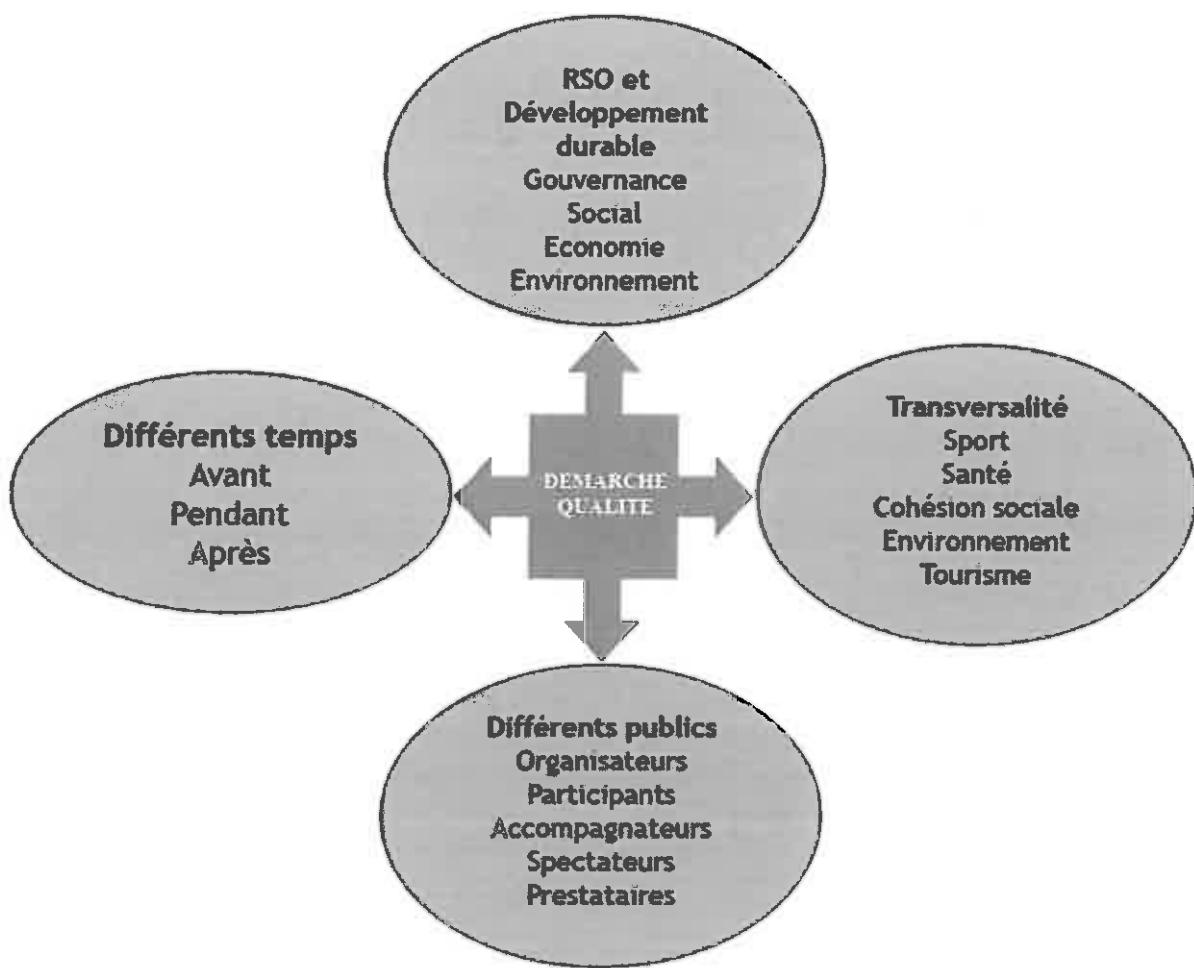
2/ L'ACTUALITE : Le sujet de la responsabilité écologique devient de plus en plus prégnant. La thématique intègre peu à peu les exigences des partenaires institutionnels.

3/ L'OPPORTUNITE : Le CROS Bretagne propose un accompagnement aux signataires de la « charte régionale des manifestations sportives vers une démarche qualité ».

4/ LA RESPONSABILITE : Il devient important de questionner les dirigeants sur la responsabilité environnementale de la Ligue concernant les événements qu'elle organise.

La charte du CROS

- Charte autour de 3 axes :
 - Qualité organisationnelle
 - Qualité environnementale
 - Qualité d'accueil



L'accompagnement du CROS

- Un accompagnement individuel :

- Réalisation d'un pré-diagnostic partagé de l'évènement par le CROS et plusieurs membres de l'organisation (1 ou 2 rencontres) avec proposition d'actions à engager.

- L'organisateur s'engage sur 1 ou plusieurs actions à mettre en œuvre.

- Le CROS Bretagne l'accompagne dans cette mise en œuvre (conseils, ressources)
- Evaluation partagée des actions mises en œuvre (freins, leviers)
- Amélioration des actions engagées et mise en œuvre de nouvelles actions
 - **Un accompagnement collectif :**
- Ateliers collectifs sur diverses thématiques (en partenariat ou non avec le Collectif des festivals)
- Visite collective sur site lors d'un évènement

Arbitrage du comité directeur

- Signer la charte du CROS ?
- S'engager pour 1 (expérimentation), plusieurs (selon fréquentation), ou tous les événements organisés par la « sportive » et la « technique » ?
- Consulter l'ensemble des clubs en amont ?

La ligue peut s'engager sur la charte sur toutes ses actions. Demander aux clubs s'ils sont engagés dans cette démarche.

Une expérimentation lors du BBVT et des finales « excellence », à ajouter au cahier des charges pour cette année ou la saison prochaine.

5- questions informations diverses

- ✓ Lieu de l'AG ligue

29/06/19 à Pontivy

- ✓ Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

C.E LARRIBE se propose pour représenter la ligue au siège de la CCDSA

- ✓ Soutien financier championnat de France beach universitaire

Il sera demandé un budget détaillé de l'action et du projet pédagogique

Quand la ligue recevra ces documents, elle demandera une obligation de service.

✓ **Problème à Planoët**

D. Kermabon fait part des nombreux commentaires que peuvent lui faire les joueurs et clubs bretons sur des réflexions déplacées émises par certains joueurs du club de Planoët.

Un cas est à l'étude en ce moment à la discipline. Le Comité directeur veut attendre que ce cas soit traité avant d'intervenir.

✓ **Indemnité d'arbitrage**

Un arbitre a fait part à la CRA, qu'un club versait à l'arbitre 16€ parce que leur marqueur était bénévole mais qu'il laissait l'équipe adverse payer 30€.

Rappeler aux arbitres qu'ils doivent recevoir 2x30€ (30€ par équipe) avec copie à toutes les équipes et envoyer un courrier au club en question lui demandant de respecter le règlement.

✓ **Point Ressources humaines**

Le comité directeur sur proposition de la Présidente et sur la base des travaux de la CRF valide l'attribution :

- D'une prime exceptionnelle dite « Macron » exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux.
- D'une modification de classification pour deux salariés
- La revalorisation salariale afin d'en se mettre en conformité avec la CCNS

Clôture 16h30

Quand la ligue recevra ces documents, elle demandera une obligation de service.

✓ Problème à Planoët

D. Kermabon fait part des nombreux commentaires que peuvent lui faire les joueurs et clubs bretons sur des réflexions déplacées émises par certains joueurs du club de Planoët.

Un cas est à l'étude en ce moment à la discipline. Le Comité directeur veut attendre que ce cas soit traité avant d'intervenir.

✓ Indemnité d'arbitrage

Un arbitre a fait part à la CRA, qu'un club versait à l'arbitre 16€ parce que leur marqueur était bénévole mais qu'il laissait l'équipe adverse payer 30€.

Rappeler aux arbitres qu'ils doivent recevoir 2x30€ (30€ par équipe) avec copie à toutes les équipes et envoyer un courrier au club en question lui demandant de respecter le règlement.

✓ Point Ressources humaines

Le comité directeur sur proposition de la Présidente et sur la base des travaux de la CRF valide l'attribution :

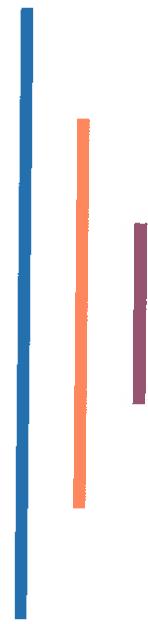
- D'une prime exceptionnelle dite « Macron » exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux.
- D'une modification de classification pour deux salariés
- La revalorisation salariale afin de se mettre en conformité avec la CCNS

Clôture 16h30

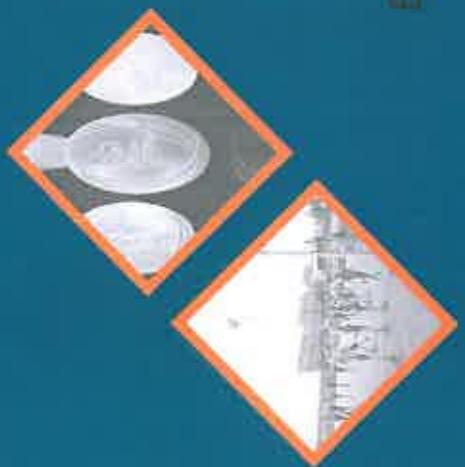
AGENCE NATIONALE DU SPORT

Agence d'appui et de financement en matière de haute performance et de développement des pratiques sportives

Présentation de l'Agence Nationale du Sport



Présentation Comité Directeur de la LBVB 9 mars 2018



Inspiré d'un document de travail DRJSCS BZH,

D'un échange avec la DTN,

*d'un dossier « entre expectative et méfiance, nouvelle agence national du sport »
Qu'en est-il? » (sport et plein air mars 2019),*

SOMMAIRE

- I. Rappel du contexte et des enjeux
- II. Présentation de la structure
- III. Missions et modes de fonctionnement
- IV. Projet d'organisation
- V. Que faut-il retenir?
- VI. Intérêts et inconvénients

2

Ambitions fortes,

Une augmentation du nombre de médailles aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;

Une augmentation de 3 millions du nombre de pratiquants d'ici 2024, soit 40 millions au total.

Construire un modèle partenarial entre

- Etat (30% des voix pour Ministère des sports et Education)
- Mouvement sportif (30% dont un siège aux fédérations affinitaires et multisports),
- Collectivités territoriales (30% associations des maires de France, des départements et des régions)
- Monde économique (10%, a noté que seul le MEDEF à participé aux échanges, un syndicats de salariés devrait aussi être représenté),

Enjeux :

Créer des dispositifs collégiaux de concertation et de décision

Donner de la lisibilité aux politiques publiques sportives et de la cohérence dans leurs financements ;

Renforcer la performance sportive dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, en mobilisant les moyens financiers, humains nécessaires pour des soutiens personnalisés aux sportifs médaillables et des soutiens aux fédérations sportives ;

Accompagner le développement des pratiques sportives, en soutenant notamment les projets sportifs au niveau des territoires au bénéfice prioritaire des territoires carencés et des publics éloignés de la pratique sportive.

UNE AGENCIE NATIONALE SOUS LA FORME D'UN GIP

II. Présentation de la structure

Création au 1er avril 2019 d'une structure nationale, partenariale*, sous la forme d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) permettant ainsi de garantir la collégialité nécessaire à la construction d'une dynamique commune respectueuse des politiques de chacun des acteurs du sport :

HAUTE PERFORMANCE & HAUT NIVEAU

La performance olympique, le soutien aux sportifs et aux fédérations

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Le développement de la pratique sportive à travers le soutien au sport fédéral, le soutien aux réseaux nationaux non fédéraux, et aux territoires

ETAT - MOUVEMENT SPORTIF - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - MONDE ÉCONOMIQUE

Une structure collégiale en charge de deux volets

La prise en charge de cette mission marque la fin de l'activité du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) dont les missions et activités seront intégralement transférées au GIP dès sa création.

*Chaque membre, mobilisera en faveur de ce projet commun sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux.

LA STRUCTURATION ET LES PARTICULARITÉS DU GIP

Le GIP se place dans une **logique partenariale**, puisqu'il vise à « **exercer ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice** ».

UN CARACTÈRE
PARTENARIAL ET UN
FONCTIONNEMENT
PAR COLLÈGES



La formule de collèges permet de favoriser la prise de décisions du groupement, chacun d'eux désignant ses représentants.

Sa création rapide et souple de par sa nature conventionnelle donne la possibilité pour les membres de droit privé de matérialiser des apports sous diverses formes.

Membres fondateurs pré identifiés

- CNOSF et CPSF
- Régions de France, ADF, AMF, France Urbaine,
- Ministère des Sports
- 

Collèges d'acteurs identifiés

- Le collège du mouvement sportif ;
- Le collège des collectivités territoriales ;
- Le collège de l'Etat ;
- Le collège des acteurs économiques.

LES MISSIONS LIÉES À LA HAUTE PERFORMANCE ET AU HAUT NIVEAU (1/3)



1. **Elaboration de la stratégie nationale olympique et paralympique**

- **Liste de médaillables** : identification des potentiels sportifs médaillables aux JOP en vue d'opérer un ciblage des fédérations / disciplines les plus « prometteuses » ;
➤ Opportunités / Risques : Subjectivité? Équité? Choix?
- **Stratégie d'accompagnement** : évaluation des besoins spécifiques à chaque discipline - voire à chaque sportif médaillable - fonde la définition d'une stratégie d'accompagnement singulière en fonction des leviers qui permettront de franchir des paliers de performance ;
➤ Opportunités / Risques : Individuation ?
- **Investissements stratégiques** : adoption d'une vision à long terme, fondée sur une contractualisation pluriannuelle avec les fédérations à l'échelle de deux olympiades, et l'identification des investissements stratégiques à réaliser (par exemple : soutien à des projets de recherche à forte valeur ajoutée, développement d'un écosystème d'innovation associant laboratoires, start-ups et industriels) ;
➤ Opportunités / Risques : Recherche approfondie sur la HP ? Relation INSEP? Lobbying ?

LES MISSIONS LIÉES À LA HAUTE PERFORMANCE ET AU HAUT NIVEAU (2/3)

III. Missions et modes de fonctionnement

3 axes clés

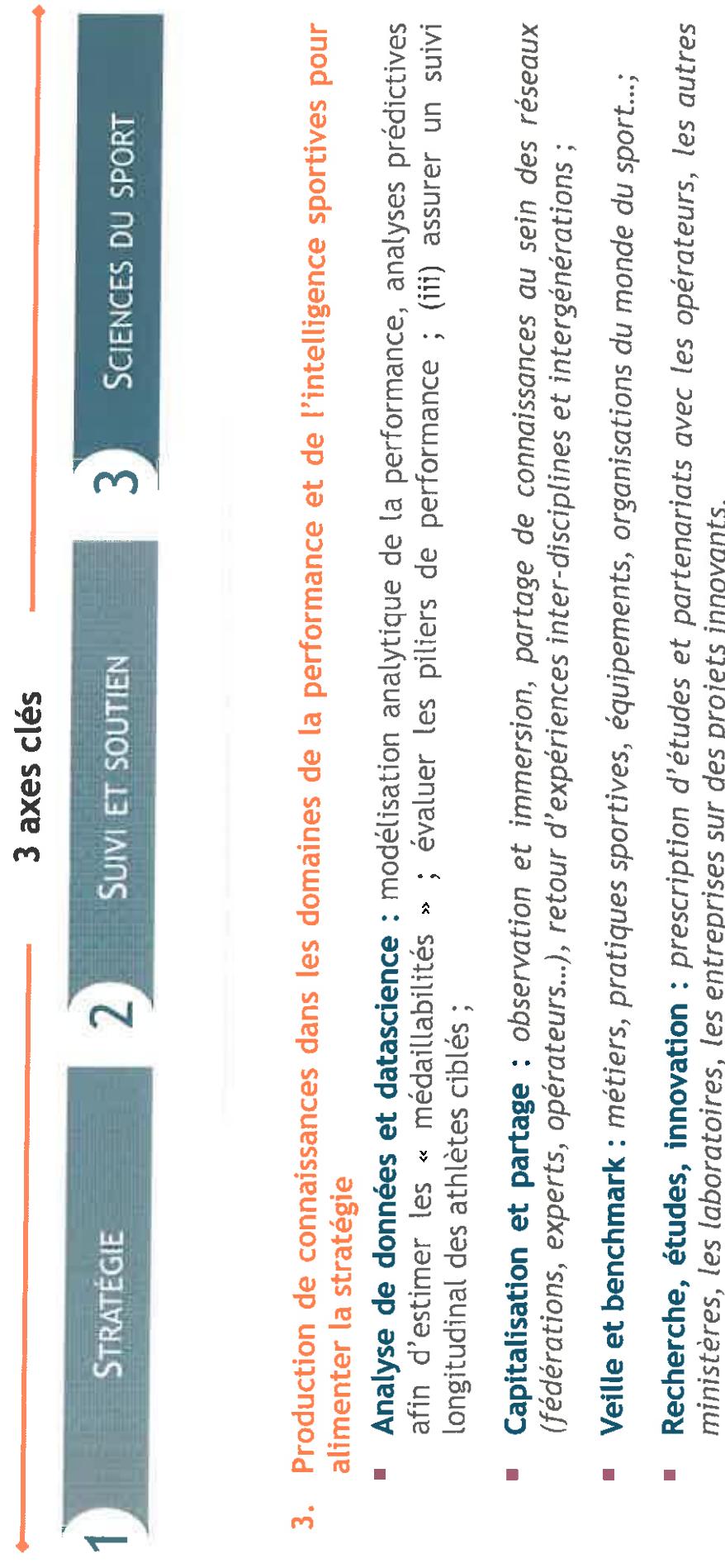


2. Soutien et suivi des fédérations, des équipes techniques et des athlètes médaillables, en apportant des réponses opérationnelles, immédiates et de proximité aux difficultés rencontrées

- **Intervention en immersion, conseils et orientations :** conseils et orientations sur le projet de performance olympique et paralympique, les dispositifs et investissements relatifs à la haute performance et au haut niveau. Et mise à disposition de « task forces » dédiées pour débloquer des situations, et mobilisation, le cas échéant, d'expertises ponctuelles externes ;
- **Régulation des moyens financiers :** allocation des moyens financiers et régulation des moyens humains mis à la disposition des fédérations au titre du haut niveau. Coordonination des moyens versés par les différents acteurs de la performance ;
- **Mise en réseaux :** animation, mise en réseaux et mobilisation dans des délais courts d'experts sélectionnés parmi les meilleurs professionnels de leur discipline ;
- **Suivi socio-professionnel :** ciblage de l'accompagnement socio-professionnel en fonction des disciplines et des athlètes médaillables prioritaires et développement d'un réseau d'entreprises partenaires.

LES MISSIONS LIÉES À LA HAUTE PERFORMANCE ET AU HAUT NIVEAU (3/3)

III. Missions et modes de fonctionnement



LES MISSIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES (1/2)

UNE AGENCE EN SOUTIEN DES TERRITOIRES

- Une stratégie globale est définie par les Conférences régionales du sport (« Parlement du sport »);
Elle se traduit par un projet sportif territorial qui comprend à minima 4 axes : sport pro, haut niveau, équipements structurants, réduction des inégalités.
- Une conférence des financeurs;

Une instance « souple » associant l'Etat, le mouvement sportif, la région, les départements et le bloc communal, pour faire monter en puissance les politiques sportives, à la fois dans leur cible, leur contenu et leur déploiement territorial.

Elle permet aux partenaires, clubs et autres associations intervenant dans le champ du sport de mieux appréhender les priorités du territoire.

Elle permet également de financer des stratégies régionales.

- La présence des associations de collectivités au CA de l'agence permet de coordonner les règlements d'intervention de l'agence avec ceux des collectivités.

DES PROJETS SPORTIFS (2/2)

PRINCIPES D'INTERVENTION ARTICULÉS AVEC LES PROJETS SPORTIFS DE TERRITOIRES

1. Définition au niveau national d'une doctrine d'action collégiale et des priorités de financement, partagées entre l'Etat, les collectivités, le mouvement sportif et le monde économique dans le champ du développement et de l'accès aux pratiques sportives
2. Identification par le délégué territorial de l'Agence, des projets susceptibles d'être retenus et proposition d'engagements financiers de l'Agence au sein de la conférence des financeurs
3. Validation et mise en paiement des subventions via l'Agence

PROJET D'ORGANISATION

Manager général (1)

Directeur Général (1)

Secrétariat général

**Un cadrage à
60 ETP en
cible**

- 2 chargés d'appui RH, budget, services généraux
- 0,5 responsable SI
- 3 profils secrétariat mutualisés
- 0,5 profil juriste
- 0,5 profil contrôle interne

Direction financière et agence comptable (DIFAC)

Directeur financier / agent comptable (1)

Suivi comptable et budgétaire

- 6 agents

Haute performance et haut niveau

- 1 chargé de mission « coordination transverse »

Suivi fédéral

- 18 conseillers performance

Suivi socioprofessionnel des athlètes

- 4 conseillers socioprofessionnel

Innovation & sciences du sport

- 3,5 profils « data »
- 1 profil innovation et veille concurrentielle

Développement de l'activité

- 2 chargés de l'animation territoriale
- 1 profil « développement de ressources »
- 2 profils « partenariats stratégiques »
- 1 profil communication

Développement des pratiques

Responsable* (1)

- 4 chargés des conventions nationales et de la conception des programmes prioritaires (incluant l'outre-mer)
- 4 chargés de la conception et du suivi du programme équipements (incluant l'outre-mer)
- 1 chargé de l'appui aux projets, de la valorisation des bonnes pratiques et de l'innovation

QUE FAUT-IL RETENIR ?

A CE JOUR ...

Instant T

Normalement, création officielle de l'Agence le 2 avril sous la forme d'un GIP

Préfigurateur : Frédéric Sanaur (ancien DG de la FFAthlétisme) :

Il aura pour missions principales d'engager la construction de l'Agence en relation étroite avec l'ensemble des acteurs, finaliser ses statuts, définir les contours de son fonctionnement et des personnels qui y seront rattachés, ainsi que les périmètres d'intervention de la structure, en lien étroit avec la ministre.

Président du CA de l'Agence : Jean Castex (également délégué interministériel pour les JO 2024)

Directeur de la partie haut niveau : Claude Onesta

Directeur de la partie développement (ex CNDS) : on ne sait pas encore

QUE FAUT-IL RETENIR ?

HAUTE PERFORMANCE & HAUT NIVEAU

A CE JOUR ...

La performance olympique, le soutien aux sportifs et aux fédérations

HP et HN

Pour la partie HN:

- le fonctionnement est d'ores et déjà en cours.
- Les demandes de Convention d'Objectif HN ont été étudié par les agents affectés à l'Agence, et non plus par la DS.

Par contre, les courriers de notification sont toujours signés par le Directeur de Sports (simplification administrative...)

Pour la FFVolley :

1288k€ (+ 150k€ par rapport à l'an dernier). Des avenants seront sans doute encore possible en cours d'année.

Pour la partie CO (développement et Formation) l'Agence n'étant pas encore opérationnelle sur ce plan, c'est encore la DS qui a instruit les dossiers cette année. La Co pluriannuelle a été reconduite sans difficulté : 162 000€ L'an prochain ce sera géré par l'Agence directement (= les anciens salariés du CNDS).

QUE FAUT-IL RETENIR ?

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

A CE JOUR ...

Le développement de la pratique sportive à travers le soutien au sport fédéral, le soutien aux réseaux nationaux non fédéraux, et aux territoires

Le CNOSF a fait évaluer par le CDES de Limoges toutes les fédérations afin d'évaluer la pertinence de leur projet de développement.

L'idée est de voir quelle fédération est d'ores et déjà suffisamment organisée et structurée au sein de son siège et de ses territoires car à terme, c'est les FD qui s'occuperont de « distribuer » le CNDS à ses clubs.

La FFVOLLEY fait partie du groupe 3, c'est-à-dire, les bons élèves !

Nous sommes candidats pour gérer dès cette année 2019 les fonds CNDS, soit presque 1,2 millions.

On devrait savoir dans les prochains jours si nous sommes retenus.

1. Document annexe si besoin

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

A CE JOUR ...

- Le développement de la pratique sportive à travers le soutien au sport fédéral, le soutien aux réseaux nationaux non fédéraux, et aux territoires

La DS va garder en gestion :

- Les RH (avec toutes les incertitudes concernant les CTS qui n'est pas encore tranchée)
= Moins 42 postes de CTS cette année tout de même...
- Les politiques d'Etat (enjeux de société type égalité, discrimination, citoyenneté etc)
- Les relations internationales
- Les relations interministérielles (Educ Nat par exemple)

1. Document annexe si besoin

INTÉRÊTS ET INCONVÉNIENTS

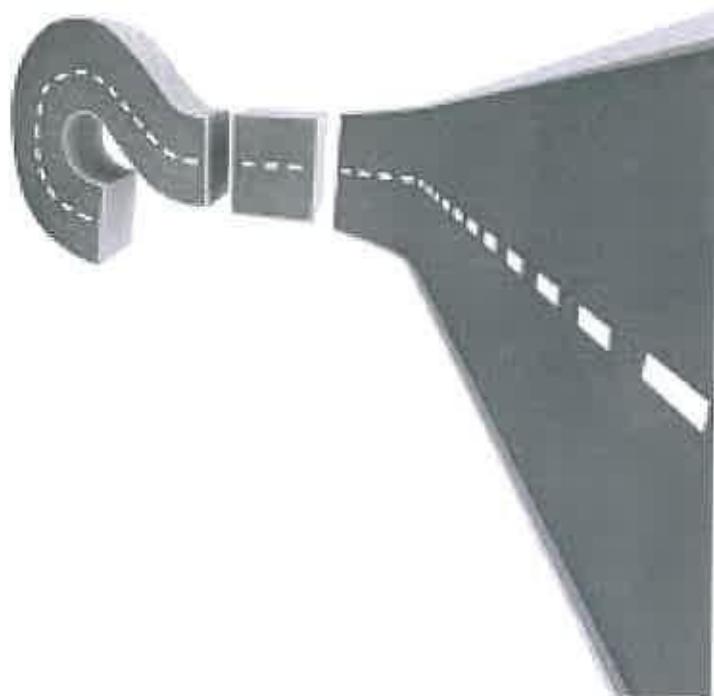
L'Intérêt de la création de cette Agence

- Possibilité de lever des fonds privés
- Pilotage partagé du sport (collectivités territoriales, Etat, mouvement sportif, monde économique)
- Indépendance politique (souhait d'Onesta) vis-à-vis des fonds distribuées au FD (avant les présidents influents, avec un coup de fil au ministre n'avaient aucun mal à faire modifier certaines choses). Maracinéanu a conforté publiquement Onesta dans cette volonté d'indépendance (wait and see...)
- Les clubs bénéficieront d'aides selon le projet fédéral, et non plus selon les politiques d'Etat à mettre en place, donc normalement plus de cohérence (avant il fallait présenter des actions dans les quartiers, pour des femmes etc pour espérer bénéficier du CNDs, maintenant il « suffit » d'être en phase avec le projet fédéral). Donc on recentre sur l'activité sportive en elle-même...Normalement!

INTÉRÊTS ET INCONVÉNIENTS

Les inconvenients de la création de cette agence :

- Certaines fédérations sont d'ores et déjà « victimes » d'une politique HN + drastique (-200k€ pour la FD de Tennis de Table, car ne ramène pas de médailles aux JO)
- On espérait une simplification, on se retrouve finalement avec une structure supplémentaire, le mille-feuille du sport français n'est finalement pas simplifié. On crée l'Agence en plus de la DS et du ministère...
- Un nouvel outil mais moins de CTS ? Quelle logique ?
- Des fonds attribués directement par la fédération aux clubs... qui pour contrôler ?



LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU HANDBALL BRETON



LE HANDBALL BRETON EN CHIFFRES (2017)

- Budget cumulé des 5 structures : 3,5 millions
- 27k licenciés, 162 clubs, 125 emplois
- 8 Centres Labellisés d'Entrainement (1 F et 1 H dans chaque département)
- 1 groupement d'employeurs (GEHB) et 1 institut de formation (IFOH)

LE CHANTIER DE LA GOUVERNANCE DANS LE PST

1/ UN CONTEXTE ANALOGUE

- Pacte de développement fédéral qui incite à un projet commun unique,
- Besoin d'unir en Bretagne pour faire face aux grandes Ligues ayant émergé du regroupement territorial,
- Baisse des subventions publiques et demande d'interlocuteur unique de la part des pouvoirs publics,
- Une structure multiple présentant divers inconvenients :
 - Des règlements de pratiques différents d'une structure à l'autre
 - Des prélevements et des tarifs très hétérogènes
 - Des circuits administratifs multiples
 - Une absence de management commun de pros ou bénévoles travaillant sur des dossiers communs
 - Des refacturations entre structures générant un surcroit d'activité sans valeur ajoutée
 - Des aides financières diluées et du saupoudrage dans les actions

→ Inertie / lenteur / manque d'efficacité dans la prise de décision et la conduite d'actions

2/ ACTIONS SUR LA GOUVERNANCE : LE « CHOC DE SIMPLIFICATION »

- **1^{ère} étape** : Mise en place d'un bureau, de commissions et d'un compte bancaire « territoriaux » pour mutualiser les finances sur certains projets (communication, GEHB, IFOH, plan d'animation ...).
- **2^{ème} étape** : Mise en commun des ressources pour affronter la mutation de l'économie associative (dégager une **marge de manœuvre**) et donner de la **lisibilité**.

→ Signature d'une **convention de fonctionnement territoriale** visant à :

- Mettre en communs les moyens humains, matériels et financiers.
 - Répondre aux défis d'harmonisation des règlements, prélèvements, tarifs, circuits administratifs...
 - Garantir une continuité d'action.
- **Modalités d'organisation** : Un interlocuteur unique (une seule association) s'appuyant sur des « secteurs de proximité ».
 - **Méthode de gestion** : Regroupement des professionnels du territoire au sein d'un organigramme unique piloté par un directeur général. Sa mission : installer un management cohérent et dynamique, au service du projet de territoire.

LES SECTEURS DE PROXIMITÉ

- **Objectifs** : favoriser l'émergence d'initiatives collectives de développement et une information rapide aux clubs.
- **Modalités** : des regroupements de clubs (12 clubs max), parfois trans-départementaux, dotés d'un animateur et d'un club référent.
- **Missions des secteurs** :
 - Assurer une veille permanente de l'état de santé des clubs,
 - Favoriser les interactions avec la Ligue,
 - Animer et dynamiser le secteur de proximité.
- **Moyens** : Une équipe de développement est responsable de la création, l'animation et la coordination de l'action des secteurs

4 GRANDS OBJECTIFS IDENTIFIÉS POUR CETTE OLYMPIADE

- Les 30 000 licenciés compétitifs sont atteints
- Le handball breton est géré par une association unique
- Des secteurs de proximités (10 à 12 clubs) agissent comme de véritables leviers du développement
- La gouvernance et l'organisation sont fondées sur la participation des clubs

AU CENTRE DU PROJET : LES SERVICES AUX CLUBS

- Simplifier la vie des clubs en créant un « guichet unique »
 - Perfectionner les services aux clubs et licenciés grâce à davantage de proximité et de professionnalisme.
- En matière de développement et de service aux clubs, le handball breton est engagé dans tous les domaines (offres de pratique, milieu scolaire, cohésion sociale...)

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- Le Handball Breton compte passer d'environ 100 administrateurs à 25-30.
- Un **représentant par département est conservé pour maintenir le dialogue avec les institutions départementales.**
- Des **secteurs de proximité** avec des animateurs s'appuyant sur des **clubs référents et les pros**. Travail autour de 3 axes : veiller à la santé des clubs du secteur, faire remonter les problèmes et développer des projets communs (emplois, ...)

→ **Fusion des associations prévue pour juin 2020**